

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 13 décembre 2017

## **La société Empire annonce une amélioration des résultats pour le deuxième trimestre de l'exercice 2018**

*La Société s'apprête à lancer la bannière de magasins à bas prix FreshCo dans le marché de l'Ouest*

### **Sommaire du deuxième trimestre**

- Les ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant, ont augmenté de 0,4 %
- Le résultat par action s'est établi à (0,09) \$ en raison de charges de restructuration
- Le résultat par action ajusté s'est chiffré à 0,27 \$, comparativement à 0,12 \$ à l'exercice précédent
- Les charges liées au projet Sunrise se sont établies à 129,2 M\$ pour le deuxième trimestre (92,8 M\$ après impôt)
- La transformation suit son cours dans le cadre du projet Sunrise; la première phase a été achevée et les objectifs ont été atteints

Stellarton (N.-É.) – Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») (TSX : EMP.A) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers pour le deuxième trimestre clos le 4 novembre 2017. Pour le trimestre, la Société a comptabilisé un bénéfice net ajusté, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, de 73,9 M\$ (0,27 \$ par action après dilution), en hausse d'environ 125 % comparativement à celui de 32,9 M\$ (0,12 \$ par action après dilution) inscrit pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent.

« Nos résultats du deuxième trimestre constituent un pas de plus sur le chemin de la revitalisation de la société Empire, a déclaré Michael Medline, président et chef de la direction. Nous avons enregistré une augmentation des ventes des magasins comparables et des marges tout en continuant de mettre l'accent sur un contrôle des coûts rigoureux. Nos progrès sont d'autant plus encourageants que nous commençons à récolter les fruits du projet Sunrise, que nous enrichissons notre marque et l'expérience client, et que nous faisons croître notre entreprise. »

La Société annonce également qu'elle ira de l'avant avec son projet de convertir jusqu'à 25 % de ses 255 épicerie à gamme complète de services Safeway et Sobeys dans l'Ouest canadien à la bannière de magasins à bas prix FreshCo au cours des cinq prochaines années.

« Il s'agit pour nous d'une occasion stratégique et financière très attrayante qui nous permettra d'accroître notre part de marché dans les provinces de l'Ouest de manière rentable, a ajouté Michael Medline. Les recherches et l'analyse approfondies que nous avons menées indiquent que l'Ouest canadien est un terrain fertile pour l'établissement des « petites surfaces » à bas prix et que la bannière FreshCo saura répondre aux attentes des consommateurs de cette région. »

Les magasins FreshCo de l'Ouest canadien seront caractérisés par une image de marque, une gamme de produits et un marketing d'aval évolués reflétant les leçons apprises par la Société en Ontario. Certains établissements offriront une gamme élargie de produits internationaux ayant connu du succès sur le marché ontarien.

« Ce projet d'expansion est une des étapes d'une stratégie globale visant à réaliser la transformation de la Société par l'entremise du projet Sunrise, à améliorer considérablement notre offre conventionnelle, à renforcer notre marque et à accroître la part dominante du marché que nous détenons dans le commerce électronique », a poursuivi M. Medline.

Au quatrième trimestre de l'exercice 2017, la Société a lancé le projet Sunrise, un plan triennal de transformation complète visant à simplifier la structure organisationnelle et à réduire les coûts. La transformation devrait se traduire par des économies annualisées d'environ 500 M\$ d'ici l'exercice 2020.

En juin 2017, la Société a estimé qu'elle engagerait un montant d'environ 200 M\$ au titre d'indemnités de départ, de frais de relocalisation, d'honoraires de consultation et de coûts de développement de systèmes mineurs. Comme la mise en œuvre de l'initiative a progressé depuis, la direction a établi son estimation finale des coûts non récurrents et a déterminé que ceux liés à l'initiative ne dépasseront pas 240 M\$. Voir la rubrique « Survol de la Société » du rapport de gestion de la Société pour plus de précisions.

## Déclaration d'un dividende

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,1050 \$ par action sur les actions de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires de catégorie B, qui sera payable le 31 janvier 2018 aux actionnaires inscrits le 15 janvier 2018. Ces dividendes sont des dividendes admissibles au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et des lois provinciales pertinentes.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les			Périodes de 26 semaines closes les		
	4 nov. 2017	5 nov. 2016	Variation en \$	4 nov. 2017	5 nov. 2016	Variation en \$
Ventes	6 026,1 \$	5 930,9 \$	95,2 \$	12 299,3 \$	12 117,5 \$	181,8 \$
Profit brut <sup>1)</sup>	1 473,5	1 400,7	72,8	3 004,5	2 891,5	113,0
BAIIA <sup>1)</sup>	113,0	187,8	(74,8)	351,8	426,1	(74,3)
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	242,2	181,2	61,0	521,0	424,3	96,7
Bénéfice d'exploitation	2,6	76,4	(73,8)	127,8	203,0	(75,2)
Bénéfice d'exploitation ajusté <sup>1)</sup>	138,3	76,2	62,1	310,0	214,1	95,9
Charges financières, montant net	29,8	30,3	(0,5)	58,5	61,5	(3,0)
(Produit) charge d'impôt sur le résultat	(8,5)	11,9	(20,4)	21,6	29,7	(8,1)
Participation ne donnant pas le contrôle	4,9	1,1	3,8	17,3	13,3	4,0
(Perte nette) bénéfice net <sup>2)</sup>	(23,6)	33,1	(56,7)	30,4	98,5	(68,1)
Bénéfice net ajusté <sup>1)2)</sup>	73,9	32,9	41,0	161,4	106,5	54,9
<b>Résultat par action, après dilution</b>						
RPA <sup>2)3)4)</sup>	(0,09) \$	0,12 \$	(0,21) \$	0,11 \$	0,36 \$	(0,25) \$
RPA ajusté <sup>1)2)3)</sup>	0,27 \$	0,12 \$	0,15 \$	0,59 \$	0,39 \$	0,20 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	271,8	272,2		271,9	272,2	

	Périodes de 13 semaines closes les		Périodes de 26 semaines closes les	
	4 nov. 2017	5 nov. 2016	4 nov. 2017	5 nov. 2016
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables <sup>1)</sup>	0,6 %	(2,8) %	0,6 %	(2,3) %
Croissance (diminution) des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	0,4 %	(2,6) %	0,5 %	(1,9) %
Taux d'impôt effectif	31,3 %	25,8 %	31,2 %	21,0 %

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR ».

2) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

3) Résultat par action (« RPA »).

4) Pour la période de 13 semaines close le 4 novembre 2017, le nombre moyen pondéré d'actions ayant servi au calcul de la perte par action de base et après dilution est le même, puisque l'effet de toutes les actions ordinaires potentielles serait antidilutif.

## Ventes

Les ventes ont augmenté de 1,6 % pour la période de 13 semaines close le 4 novembre 2017, les ventes des magasins comparables ayant enregistré des hausses dans la plupart des régions au pays grâce à l'accroissement de la fréquentation, à l'augmentation de la taille du panier d'épicerie et au resserrement des stratégies d'établissement des prix, alors qu'au cours de l'exercice précédent, d'importantes stratégies de baisse de prix avaient été mises en œuvre par la Société. L'inflation des prix des produits alimentaires a été favorable, ce qui a contribué à la hausse des ventes.

## Profit brut

L'augmentation du profit brut pour la période de 13 semaines close le 4 novembre 2017 découle d'une amélioration de l'exécution en magasin et des stratégies promotionnelles ainsi que de l'attention constante apportée à la stabilisation et à l'amélioration des marges, qui ont augmenté pour passer de 23,6 % à 24,5 % au deuxième trimestre.

## BAIIA

Le BAIIA de la période de 13 semaines close le 4 novembre 2017 a diminué, en raison essentiellement d'une hausse des frais de vente et des charges administratives, principalement des coûts non récurrents d'un montant de 129,2 M\$ liés au projet Sunrise, et de hausses des charges de rémunération incitative attribuables à l'amélioration du rendement. Ces hausses ont été partiellement contrebalancées par les avantages liés au projet Sunrise et d'autres économies de coûts. L'amélioration des ventes et des marges dont il est question ci-dessus a eu une incidence positive sur le BAIIA. Compte non tenu de l'incidence des coûts non récurrents liés au projet Sunrise, le BAIIA ajusté a augmenté de 33,7 % au deuxième trimestre pour se chiffrer à 242,2 M\$.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Périodes de 26 semaines closes les	
	4 nov. 2017	5 nov. 2016	4 nov. 2017	5 nov. 2016
BAIIA	113,0 \$	187,8 \$	351,8 \$	426,1 \$
Ajustements :				
Coûts liés au projet Sunrise	129,2	-	169,2	-
Profit sur la sortie d'installations de fabrication	-	(7,5)	-	(7,5)
Coûts de la restructuration organisationnelle historique	-	0,9	-	3,6
Réorganisation des centres de distribution	-	-	-	2,1
	129,2	(6,6)	169,2	(1,8)
BAIIA ajusté	242,2 \$	181,2 \$	521,0 \$	424,3 \$

## Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 31,3 % pour le deuxième trimestre, en comparaison de 25,8 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation du taux effectif découle principalement des charges importantes liées au projet Sunrise qui ont eu une incidence sur la répartition des bénéfices entre les entités juridiques et les juridictions fiscales et qui se sont traduites par une hausse du taux d'impôt effectif moyen.

## Résultat net

Pour la période de 13 semaines close le 4 novembre 2017, le résultat net, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, reflète essentiellement les facteurs mentionnés aux rubriques « Ventes » et « BAIIA ».

	Périodes de 13 semaines closes les		Périodes de 26 semaines closes les	
	4 nov. 2017	5 nov. 2016	4 nov. 2017	5 nov. 2016
(en millions de dollars, sauf les montants par action)				
(Perte nette) bénéfice net <sup>1)</sup>	<b>(23,6) \$</b>	33,1 \$	<b>30,4 \$</b>	98,5 \$
RPA <sup>1/2)</sup> (après dilution)	<b>(0,09) \$</b>	0,12 \$	<b>0,11 \$</b>	0,36 \$
Ajustements (déduction faite de l'impôt) :				
Coûts liés au projet Sunrise	<b>92,8</b>	-	<b>121,5</b>	-
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Canada Safeway	<b>4,7</b>	4,7	<b>9,5</b>	9,4
Profit sur la sortie d'installations de fabrication	-	(5,5)	-	(5,5)
Coûts de la restructuration organisationnelle historique	-	0,6	-	2,6
Réorganisation des centres de distribution	-	-	-	1,5
	<b>97,5</b>	(0,2)	<b>131,0</b>	8,0
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	<b>73,9 \$</b>	32,9 \$	<b>161,4 \$</b>	106,5 \$
RPA ajusté (après dilution)	<b>0,27 \$</b>	0,12 \$	<b>0,59 \$</b>	0,39 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	<b>271,8</b>	272,2	<b>271,9</b>	272,2

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

2) Pour la période de 13 semaines close le 4 novembre 2017, le nombre moyen pondéré d'actions ayant servi au calcul de la perte par action de base et après dilution est le même, puisque l'effet de toutes les actions ordinaires potentielles serait antidilutif.

## PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR

La Société exerce ses activités et présente ses résultats dans deux secteurs :

- 1) Le **secteur de la vente au détail de produits alimentaires**, qui est représenté par Sobeys Inc. (« Sobeys »), filiale entièrement détenue;
- 2) Le **secteur des placements et autres activités**, qui, au 4 novembre 2017, comprenait les placements dans le Fonds de placement immobilier Crombie (le « FPI Crombie ») (participation de 41,5 % comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence; 40,3 % après dilution) et les participations dans Genstar.

### Vente au détail de produits alimentaires

	Périodes de 13 semaines closes les			Périodes de 26 semaines closes les		
	4 nov. 2017	5 nov. 2016	Variation en \$	4 nov. 2017	5 nov. 2016	Variation en \$
(en millions de dollars)						
Ventes	<b>6 026,1 \$</b>	5 930,9 \$	95,2 \$	<b>12 299,3 \$</b>	12 117,5 \$	181,8 \$
Profit brut	<b>1 473,5</b>	1 400,7	72,8	<b>3 004,5</b>	2 891,5	113,0
BAIIA	<b>98,5</b>	164,5	(66,0)	<b>323,4</b>	387,9	(64,5)
BAIIA ajusté	<b>227,7</b>	157,9	69,8	<b>492,6</b>	386,1	106,5
(Perte) bénéfice d'exploitation	<b>(11,7)</b>	53,3	(65,0)	<b>99,6</b>	165,1	(65,5)
Bénéfice d'exploitation ajusté	<b>124,0</b>	53,1	70,9	<b>281,8</b>	176,2	105,6
(Perte nette) bénéfice net <sup>1)</sup>	<b>(31,9)</b>	19,1	(51,0)	<b>17,8</b>	75,7	(57,9)
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	<b>65,6</b>	18,9	46,7	<b>148,8</b>	83,7	65,1

1) Déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.

## Placements et autres activités

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Variation en \$	Périodes de 26 semaines closes les		Variation en \$
	4 nov. 2017	5 nov. 2016		4 nov. 2017	5 nov. 2016	
Bénéfice (perte) d'exploitation						
FPI Crombie	8,9 \$	9,8 \$	(0,9) \$	17,3 \$	21,0 \$	(3,7) \$
Partenariats immobiliers	6,5	13,6	(7,1)	10,6	19,3	(8,7)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(1,1)	(0,3)	(0,8)	0,3	(2,4)	2,7
	<b>14,3 \$</b>	<b>23,1 \$</b>	<b>(8,8) \$</b>	<b>28,2 \$</b>	<b>37,9 \$</b>	<b>(9,7) \$</b>

Pour la période de 13 semaines close le 4 novembre 2017, le bénéfice d'exploitation lié aux placements et aux autres activités a diminué, ce qui s'explique principalement par la vente de terrains non aménagés réalisée par Genstar au cours de l'exercice précédent.

## SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(en millions de dollars, sauf les montants par action et les ratios)	4 novembre 2017	6 mai 2017	5 novembre 2016 <sup>1)</sup>
Capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle	3 640,8 \$	3 644,2 \$	3 646,0 \$
Valeur comptable par action ordinaire <sup>2)</sup>	13,40 \$	13,41 \$	13,42 \$
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	1 804,1 \$	1 870,8 \$	1 961,2 \$
Ratio de la dette consolidée sur le capital total <sup>2)</sup>	33,1 %	33,9 %	35,0 %
Ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net <sup>2)</sup>	29,7 %	31,3 %	32,4 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté <sup>2)3)</sup>	2,0 x	2,3 x	2,0 x
Ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts <sup>2)4)</sup>	8,7 x	7,7 x	8,8 x
BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres	893,6 \$	796,9 \$	956,8 \$
Charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres	103,1 \$	103,1 \$	109,3 \$
Ratio des actifs courants sur les passifs courants	0,8 x	0,9 x	0,9 x
Total de l'actif	8 635,0 \$	8 695,5 \$	8 853,4 \$
Total des passifs financiers non courants	1 958,9 \$	2 502,1 \$	2 675,5 \$

1) Les montants ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'état consolidé résumé de la situation financière de la période écoulée.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR ».

3) Le calcul repose sur le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres.

4) Le calcul repose sur le BAIIA ajusté et la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres.

## Flux de trésorerie disponibles

La direction utilise les flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> pour évaluer le montant de trésorerie disponible pour le remboursement de la dette, les paiements de dividendes et les autres activités d'investissement et de financement.

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Périodes de 26 semaines closes les	
	4 nov. 2017	5 nov. 2016	4 nov. 2017	5 nov. 2016
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	106,0 \$	142,9 \$	281,5 \$	382,2 \$
Ajouter : produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	63,7	35,0	69,4	377,6
Déduire : acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(52,3)	(159,0)	(113,8)	(285,3)
Flux de trésorerie disponibles	<b>117,4 \$</b>	<b>18,9 \$</b>	<b>237,1 \$</b>	<b>474,5 \$</b>

La hausse des flux de trésorerie disponibles pour la période de 13 semaines close le 4 novembre 2017 par rapport à la période de 13 semaines close le 5 novembre 2016 découle essentiellement d'une diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles comparativement aux périodes précédentes et d'une augmentation du produit de la sortie d'actifs.

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR ».

## AUTRE ÉLÉMENT IMPORTANT

### *Hausses du salaire minimum*

La Société engagera des coûts de main-d'œuvre plus élevés à compter de la fin du troisième trimestre de l'exercice 2018 en raison de l'augmentation du salaire minimum en Ontario et en Alberta et des autres répercussions associées à l'adoption récente de la *Loi pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois* (projet de loi 148) en Ontario. Tel qu'il a été mentionné au dernier trimestre, la Société estime que les répercussions financières non atténuées des hausses du salaire minimum en Ontario et en Alberta pourraient s'élever à 25 M\$ pour l'exercice 2018 et à 70 M\$ pour l'exercice 2019. Ces estimations reflètent seulement la hausse salariale visant les personnes gagnant moins que les nouveaux salaires prévus et ne tiennent pas compte de toute modification à la rémunération en ce qui concerne les autres fourchettes salariales. D'autres répercussions supplémentaires du projet de loi 148, notamment la parité salariale, pourraient entraîner une hausse de l'incidence potentielle pouvant atteindre 20 M\$ pour l'exercice 2019.

La Société a élaboré des plans pour réduire l'effet immédiat des hausses du salaire minimum et du projet de loi 148, et elle prévoit que ces plans neutraliseront les répercussions des hausses pour l'exercice 2018. La Société continue de concevoir des plans pour atténuer les répercussions sur l'ensemble de l'exercice 2019, mais il se pourrait qu'elle ne parvienne pas à contrebalancer pleinement les effets sur le résultat net, étant donné la courte période de transition avant les hausses de coûts.

## RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi que par l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- Les attentes de la Société concernant l'incidence du projet Sunrise, y compris les économies de coûts prévues et les efficacités résultant de cette initiative de transformation ainsi que le calendrier et le montant prévus des coûts non récurrents, sur lesquels plusieurs facteurs pourraient avoir des répercussions, notamment le temps dont aura besoin la Société pour mener à bien le projet, ainsi que les facteurs mentionnés à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion annuel de l'exercice 2017;
- Les attentes de la Société concernant les effets des hausses du salaire minimum en Ontario et en Alberta ainsi que la capacité de la Société à atténuer les répercussions financières de ces hausses, sur lesquelles les facteurs décrits à la rubrique « Hausses du salaire minimum » pourraient avoir une incidence.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses, et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, notamment la rubrique « Gestion du risque » de la notice annuelle et du rapport de gestion annuel de la Société.

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les prévisions actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

## MESURES ET DONNÉES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Certaines mesures et données mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas de définition normalisée selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR »). Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures et données nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La Société inclut ces mesures et données, car elle est d'avis que certains investisseurs s'en servent pour évaluer la performance financière.

Les mesures et données financières non conformes aux PCGR qui figurent dans le présent communiqué sont définies par Empire comme suit :

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net (de la perte nette), déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance et des résultats financiers. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise des activités commerciales sous-jacentes sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société.
- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes.
- La marge brute s'entend du profit brut divisé par les ventes.
- Le bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA ») s'entend du calcul du bénéfice net (de la perte nette), avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), (le produit) la charge d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.
- Le BAIIA ajusté s'entend du BAIIA compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société.
- Le bénéfice d'exploitation ajusté s'entend du bénéfice d'exploitation compte non tenu de certains éléments afin de faciliter l'analyse des tendances de la performance. Ces ajustements se traduisent par une représentation économique plus précise sur une base comparative. Les éléments non significatifs des résultats de la période écoulée ou de la période correspondante ne font plus l'objet d'un ajustement par la Société.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.
- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les acceptations bancaires et la dette à long terme.
- Le capital total s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle.
- Le ratio de la dette consolidée sur le capital total s'entend de la dette consolidée divisée par le capital total.
- La dette consolidée nette s'entend de la dette consolidée, diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
- Le capital total net s'entend du capital total diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
- Le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net s'entend de la dette consolidée nette divisée par le capital total net.
- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ajusté s'entend de la dette consolidée divisée par le BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres.
- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti, majorée des pertes sur les couvertures des flux de trésorerie reclassées hors des autres éléments du résultat global.
- Le ratio du BAIIA ajusté sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA ajusté pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres.

- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.

Pour obtenir une description détaillée des mesures et données financières non conformes aux PCGR utilisées par Empire, voir le rapport de gestion d'Empire pour le deuxième trimestre clos le 4 novembre 2017.

## **RENSEIGNEMENTS SUR LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

Le mercredi 13 décembre 2017, à compter de 8 h 30 (HNE), la Société tiendra une conférence téléphonique au cours de laquelle des membres de la haute direction analyseront les résultats financiers de la Société pour le deuxième trimestre de l'exercice 2018. Pour participer à cette conférence, veuillez composer le 1 888 231-8191 à l'extérieur de Toronto ou le 647 427-7450 dans la région de Toronto. Pour vous assurer d'obtenir la ligne, veuillez téléphoner 10 minutes avant le début de la conférence. Vous serez mis en attente jusqu'à ce que la conférence commence. Le public investisseur et les médias peuvent assister à la conférence en mode écoute seulement. Il sera également possible d'écouter une diffusion Web audio en direct de la conférence sur le site Web de la Société, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca).

Un enregistrement de la conférence pourra être écouté jusqu'à minuit, le 20 décembre 2017, en composant le 1 855 859-2056 et en entrant le code d'accès 8889408. L'enregistrement sera aussi archivé sur le site Web de la Société pendant 90 jours après la conférence téléphonique.

## **EMPIRE**

La société canadienne Empire Company Limited (TSX : EMP.A) a son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. Les principaux secteurs d'activité d'Empire sont la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes annualisées s'établissent à environ 24,0 G\$ et qui comptent pour 8,6 G\$ d'actifs, emploient environ 125 000 personnes.

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca), ou le site Web de SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec :

### **Relations avec les médias**

Cynthia Thompson  
Vice-présidente,  
Communications et affaires générales  
Sobeys Inc.  
902 752-8371, poste 8455

### **Relations avec les investisseurs**

Katie Brine  
Directrice, Relations avec les investisseurs  
Sobeys Inc.  
905 238-7124, poste 2092